

# Compte rendu de la séance du 23 mai 2020

Secrétaire(s) de la séance:

Laurent GOUBARD

## Ordre du jour:

Délibérations:

Election du Maire  
Elections des adjoints  
Indemnités de fonction maire et adjoints  
Désignation conseillers communautaires  
Désignation membres CLECT  
Désignation délégués syndicats intercommunaux  
Désignation membres commissions communales et CCAS  
Délégation de signatures droit de préemption  
Délégation de signature délivrance et reprise de concessions  
Autorisation permanente de poursuites

Délibérations du conseil:

### Désignation délégués différents syndicats ( DE 2020 014)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune est adhérente à différents syndicats intercommunaux et qu'il y a lieu d'élire parmi le conseil les délégués qui représenteront la commune au sein des dits syndicats.

Ont été élus:

### Syndicat Intercommunal d'adduction d'Eau Potable Ciron-Oulches (SIAEP)

3 délégués: A BLANCHARD- D PONTON - J BLONDEAU

### Syndicat départemental de l'Energie de l'Indre (SDEI) Comité territorial du PNR:

1 délégué G VIGNES

### Syndicat mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères (SYMCTOM)

1 délégué titulaire S LABELLE 1 délégué suppléant B LAFOUX

### Syndicat des transports scolaires

1 délégué titulaire M DOS REIS VIANA 1 délégué suppléant K SOULAS

### Syndicat départemental gestion assainissement autonome

1 délégué titulaire A BLANCHARD 1 délégué suppléant B LAFOUX

### PNR

1 délégué titulaire L BROUARD 1 délégué suppléant F CREPIN

### Syndicat Agence de gestion et de Développement Informatique (AGEDI)

1 délégué G DEFEZ

### Désignation délégués Association Agir en Coeur de Brenne ( DE 2020 015)

Le Maire rappelle au conseil que la commune adhère à l'association Agir en Cœur de Brenne, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil désigne:

Délégué titulaire:       DEFEZ Gérard  
Délégué suppléant:     LABELLE Sylvie

### Désignation délégués Association Mieux Vivre ( DE 2020 016)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu, compte tenu du renouvellement du conseil municipal de désigner de nouveaux délégués pour représenter la commune au sein de l'association Mieux Vivre de Saint Gaultier.

Ont été élus:  
Monsieur RIPPEL Dominique  
Madame CREPIN Françoise

### Désignation correspondant défense ( DE 2020 017)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu, compte tenu du renouvellement du conseil municipal de désigner un nouveau correspondant défense:

a été élu:  
Monsieur PONTON Didier

### Désignation délégué ATD ( DE 2020 018)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu, compte tenu du renouvellement du conseil municipal de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune au sein de l'Agence Technique Départementale (ATD)

a été élu:  
Monsieur BROUARD Lionel

### Désignation délégué Initiative Brenne ( DE 2020 019)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu, compte tenu du renouvellement du conseil municipal de désigner un nouveau délégué pour représenter la commune au sein d' Initiative Brenne

a été élu:  
Monsieur RIPPEL Dominique

### Délégation signature Droit de préemption ( DE 2020 020)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il a été institué un droit de préemption urbain en application de l'article L.211-1 du Code de l'Urbanisme sur tous les secteurs classés en zone U, Ua, 1NA, 2NA du Plan d'Occupation des Sols de la commune.

Il propose au conseil municipal de lui donner délégation pour l'exercice de ce droit de préemption.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal donne délégation au maire pour l'exercice de ce droit de préemption en application de l'article L.122-10 du Code des Communes.

### Délégation de signature délivrance et reprise de concession ( DE 2020 021)

Monsieur le Maire informe le conseil que souvent les familles acquièrent une concession dans le cimetière au moment d'un décès. Le délai d'inhumation étant court, le délai de convocation du conseil municipal peut être problématique.

Il demande au conseil municipal de lui donner une délégation pour la délivrance et la reprise des concessions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne délégation à Monsieur le maire pour gérer la délivrance et la reprise des concessions du cimetière communal.

### Désignation membres commissions communales ( DE 2020 023)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de constituer en son sein différentes commissions communales.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de créer les commissions suivantes à caractère permanent.

Commissions	Membres
Finances	G DEFEZ- S LABELLE- A BLANCHARD- G VIGNES- L BROUARD - JM PAGNARD
Bâtiments	G DEFEZ - A BLANCHARD -B LAFOUX- D PONTON- MN CHAULET- D RIPPEL- F CREPIN
Voirie	G DEFEZ- G VIGNES- L GOUBARD- B LAFOUX-L BROUARD- D RIPPEL
Espaces verts	G DEFEZ- G VIGNES-A BLANCHARD-L BROUARD-B LAFOUX- J BLONDEAU
Gestion du personnel	G DEFEZ- S LABELLE- F CREPIN- K SOULAS- MN CHAULET- D RIPPEL
Travaux	G DEFEZ- G VIGNES-A BLANCHARD- L BROUARD- F CREPIN
Matériel	A BLANCHARD- G VIGNES- L BROUARD- JM PAGNARD- L GOUBARD- B LAFOUX
Ouverture des plis	G DEFEZ- A BLANCHARD- G VIGNES- D RIPPEL- F CREPIN
Environnement Hygiène et santé	L BROUARD- B LAFOUX- J BLONDEAU- D PONTON- MN CHAULET- M DOS REIS VIANA
Informations, culture et loisirs	S LABELLE- G VIGNES- D PONTON- J BLONDEAU- M DOS REIS VIANA- K SOULAS
Commission scolaire	S LABELLE- D PONTON- M DOS REIS VIANA- K SOULAS
Prévention routière	JM PAGNARD

### Nombre d'adjoints ( DE 2020 024)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-2

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

### Indemnités de fonction Maire et adjoints ( DE 2020 025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'article 96 de la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a modifié les conditions d'attribution des indemnités de fonction. La loi confirme l'automatisme des indemnités des maires aux taux plafonds sauf à ce qu'ils décident eux-mêmes de les moduler à la baisse.

Il demande au conseil municipal de prendre une délibération en ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe, à compter du 23 mai 2020, les indemnités du maire et des adjoints en fonction de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et suivant les taux définis ci-dessous :

Nom-Prénom	Fonction	Indemnités	
		Taux maximal	Taux voté
DEFEZ Gérard	Maire	40.3	24.8
LABELLE Sylvie	1er adjoint	10.7	5.1
BLANCHARD Alain	2ème adjoint	10.7	5.1
VIGNES Geoffroy	3ème adjoint	10.7	5.1
BROUARD Lionel	4ème adjoint	10.7	5.1